



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail-Justice-Solidarité

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR
L'ETUDE D'IMPACT
ENVIRONNEMENTAL ET
SOCIAL DU PROJET DE
CONSTRUCTION D'UN
CHEMIN DE FER ENTRE
LES PERMIS MINIERES DE
HOUDA-SANTOU ET LE
PORT DE DAPILON PAR LA
SOCIETE WINNING
CONSORTIUM RAILWAY**

PROCÈS-VERBAL DE DÉLIBÉRATION

Session N°...../ BGEEE /CTAE/DG/CONAKRY du 09 janvier 2019

L'an deux mil vingt et le jeudi 09 janvier, les membres du Comité Technique d'Analyse Environnementale (CTAE) se sont réunis dans la salle de conférence Bel Air de l'hôtel NOOM de 9h30mn à 16h 16mn pour l'examen et la validation du rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) du projet de construction d'un Chemin de fer entre les permis miniers de Houda-Santou et le Port de Dapilon par la Société Winning Consortium Railway. L'EIES a été réalisée par les Bureau d'études SEES.

La session d'audience publique a été présidée par Professeur Sékou Moussa KEITA, Directeur Général du Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE) qui a présenté ses meilleurs vœux à l'ensemble des participants avant de décliner l'agenda de la journée tout en invitant chacun à se présenter pour une meilleure connaissance de la physionomie de la salle.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

1. Installation des membres du CTAE ;
2. Allocution du représentant du Ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts
3. Mise en contexte de l'audience
4. Présentation du rapport d'EIES
5. Intervention des membres du CTAE
6. Réponses aux questions
7. Lecture du PV
8. Délibération
9. Clôture de l'atelier de validation de l'EIES

Étaient présents

Pour le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts (MEEF)

Le Conseiller Chargé de l'environnement du Ministre d'Etat, ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, les responsables de la Direction Générale du BGEEE, la Direction Nationale de l'Environnement, la Direction Nationale des Eaux et Forêts, Service National de Gestion des Catastrophes et Urgences Environnementales et le Centre de Ressources de Documentation et Archives.

Pour le Ministère des Mines et de la Géologie

Les représentants de la Direction Nationale des Mines et du Service National de Coordination des Projets Miniers.

Pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)

Le Directeur Général du Centre d'Etudes et de Recherche en Environnement (CERE)

Pour le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Le représentant de la Direction Nationale de l'Administration du Territoire

Pour le Ministère de l'Agriculture

Le Représentant de la Direction Nationale de l'Agriculture

Pour le Ministère de l'élevage

Le représentant de la Direction Nationale de l'Alimentation Animale et de l'Hydraulique Pastorale.

Pour la Société civile

Le représentant de l'ONG Action Mine Guinée.

Pour les Médias

La RTG, Nostalgie Guinée, Guinenews, Guineemining.info, Ledjely.com, Africaguinee.com et la Radio Espace.

Pour la Société Winning Consortium Railway

Les représentants de *Winning Consortium Railway* les Consultants de SEES, Louis berger
Cf : Liste des participants.

Le Directeur Général du Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale, Monsieur Sidiki CONDE a remercié l'ensemble des participants à l'audience et a rappelé le contexte de la rencontre, les dispositions du Code de l'environnement relatives l'évaluation environnementale. Il a fait remarquer que contrairement à l'ancien Code de l'environnement, il y a une forte prise en compte de l'évaluation environnementale dans le nouveau Code dont dix (10) articles y sont consacrés eu égard aux enjeux environnementaux et sociaux.

Le Conseiller chargé de l'Environnement du Ministre d'Etat, ministre de l'Environnement, des Eaux et Forêts, monsieur Lansana CONTE, a souhaité ses meilleurs vœux aux participants. Il a transmis les salutations de son Ministre avant de se réjouir de l'examen par le

CTAE d'un projet de construction du chemin de fer qui va contribuer au développement du transport minier ainsi que la protection de l'environnement comparativement aux routes minières. Il a apprécié la présentation du Consultant et a félicité le Promoteur pour l'intégration de la dimension environnementale. Il dira que l'EIES doit proposer des mesures avant, pendant et après la réalisation du projet. Il a enfin souhaité que le projet participe au bien être des communautés riveraines.

Les principaux thèmes présentés

La présentation des Consultants a porté sur :

- L'équipe de SEES,
- La présentation du projet
- **L'état des lieux du milieu biophysique**
- La Prévision et l'évaluation des impacts sur la biodiversité
- Les critères d'évaluation des impacts sur les espèces
- Les impacts résiduels en phase de construction
- Les impacts résiduels en phase d'exploitation
- Les services rendus par les écosystèmes
- Les impacts et impacts résiduels sur les services rendus par les écosystèmes en phase de travaux
- Les impacts et impacts résiduels sur les services rendus par les écosystèmes en phase d'exploitation
- Les ressources en eau
- Les impacts et impacts résiduels des travaux sur les ressources en eau
- Les impacts et impacts résiduels sur les ressources en eau en phase d'exploitation
- Les impacts et impacts résiduels des travaux sur la qualité de l'air
- Les impacts et impacts résiduels sur la qualité de l'air en phase d'exploitation
- Le bruit et vibrations
- Ambiance sonore moyenne dans les villages du corridor ferroviaire
- Les impacts et impacts résiduels sur l'ambiance sonore et les vibrations
- Mobilité et franchissement de la voie
- **L'état des lieux social et économique (les villages des sections 1, 2 et 3)**
- L'éducation
- La démographie
- Les groupes ethniques
- L'agriculture
- Les activités non agricoles
- L'élevage
- Les impacts sociaux et économiques
- Les infrastructures publiques
- L'éducation
- La santé
- Les sites culturels et religieux
- La participation des parties prenantes
- Plan de gestion environnementale et sociale
- Suivi-évaluation du PGES
- Programme d'appui aux communautés.

Les principaux avis et préoccupations formulés par les membres du CTAE

Sur la forme du document

- Corriger les coquilles et reformuler les phrases ;
- Page 82 83 84, figures 6,7 et 8 sont illisibles.
- Remplacer les numéros chinois par ceux français ;
- Revoir la structure du rapport pour éviter trop de redondance ;
- Mentionner République de Guinée sur la page de garde.

Sur le projet

- Faire l'analyse des options et des variantes et indiquer les raisons du choix de l'option retenue.
- Indiquer le nombre de dépôts de déblais le long de la voie ferrée ;
- Page 33, revoir les paragraphes 2 et 3 qui sont contradictoires ;
- Page 76, contexte et justification du projet, donner les sources des données ;
- Page 77, actualiser les informations et les données ;
- Se référer au BGEEE pour compléter le tableau 26, page 34 sur le processus règlementaire

Sur la présentation du Promoteur et du Consultant

- Page 74, Fournir l'adresse complète du bureau d'études ;
- Donner le capital social de l'entreprise ou consortium et les références juridiques ;
- Donner les précisions sur le statut juridique des sociétés citées aux pages 16 et 17.
- Fournir les informations sur les études réalisées par le Consultant
- Mentionner la politique de la Société en matière de l'environnement ;

Sur le cadre juridique et institutionnel

- Prendre en compte le guide général d'évaluation environnementale en vigueur en Guinée ;
- Actualiser les informations sur l'ITIE,
- Supprimer les références de l'arrêté 990,
- démontrer le lien entre les conventions et le projet (109-113)
- Analyser les textes nationaux en tenant compte de la hiérarchie des normes ;
- Préciser les articles du Code minier relatifs aux infrastructures ;
- Donner les références actualisées des Codes minier et de l'environnement,
- Page 106, citer les institutions nationales concernées
- Revoir les références du nouveau Code de protection de Faune sauvage et la réglementation de la chasse ;
- Faire une description de l'ANAIM ;
- Page 53, 4^{ème} paragraphe, tenir compte des normes guinéennes de rejets.
- Revoir la démarche méthodologique
- Page 127, revoir les références de l'Arrêté conjoint portant sur les installations classées ;
- Insérer la Convention de Rotterdam
- Page 117, revoir les références du Code révisé des Collectivités
- Corriger le statut du BGEEE qui est plutôt une Direction générale

Sur les Consultations publiques

- Page 105, donner le nombre de femmes et hommes ayant participé aux deux premières rencontres.

Sur l'état initial de l'environnement

- Géoréférencer les points d'eau ;
- Prendre en compte les rapports sur l'évaluation environnementale stratégique du secteur minier et les impacts cumulatifs ;
- Corriger les noms latins des espèces floristiques ;
- Mettre les noms de genre en italiques
- Page 232, Ajouter une colonne pour le statut des espèces selon la Monographie nationale ;
- 529-530, supprimer la redondance.
- Revoir la colonne des noms communs.

Sur les risques/impacts environnementaux et sociaux

- Approfondir l'analyse des impacts ;
- Revoir l'analyse de la sévérité des impacts
- Revoir globalement les impacts sur les habitats et la biodiversité

Sur les mesures d'atténuation et le PGES

- Prévoir un plan de réinstallation et de compensation des populations affectées par le projet ;
- Faire une budgétisation détaillée du PGES ;
- Etablir un plan gestion de la sécurité pour tous les travaux et opérations des voies de chemin de fer ;
- Revoir la structure du PGES en indiquant le calendrier de mise en œuvre, les indicateurs objectivement vérifiables, les moyens de vérification, les responsabilités, etc. ;
- Tenir compte de la présence des populations en aval du chemin de fer dans le dimensionnement des ouvrages d'évacuation des crues (centennales et millénales)
- Prévoir les mesures d'atténuation pour la perte des terres.

Suite aux réactions des membres du CTAE, les Consultants et le Représentant du Promoteur ont apporté des réponses aux préoccupations soulevées et se sont engagées à corriger le document conformément aux remarques et suggestions formulées.

Conclusion

Le rapport d'étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'un Chemin de fer entre les permis miniers de Houda-Santou et le Port de Dapilon de la Société Winning Consortium Railway, est déclaré recevable par le CTAE sous réserve de la prise en compte des observations annexées au présent procès-verbal et en constitue une partie intégrante.

Un comité restreint s'assurera de la prise en compte effective dans la version finale du document des observations techniques adoptées.

